

DEPARTEMENT

ARRONDISSEMENT CANTON

DU PAS DE CALAIS

DE LENS

DE BULLY-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Date de la convocation :

05 Février 2020

Date d'affichage:

05 Février 2020

Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal: 29

En exercice: 29

Présents: 18

Procuration: 1

L'An deux mil vingt, le treize Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Présents</u>: Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Philippe DUTKIEWICZ, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER,

Excusés: M. Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDE Corinne TOURNANT.

Absents: Mmes Nicole LAURENT, Anne NAUDE, Mme Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Christian KASPRZYK, Philippe NEVEU.

Excusée ayant donné procuration : Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Catherine BECART.

Secrétaire: Mme Perrine FRUCHART.

Objet : renouvellement de la convention pour le développement et l'amélioration des centres de vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales

La convention pour le développement et l'amélioration des centres de vacances signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais est arrivée à échéance le 31 Décembre 2019.

Actuellement, l'évolution de ce dispositif de co-financement pour les séjours colonies est en pleine réflexion par la CAF.

Cependant, dans l'attente d'une nouvelle convention, la Commune souhaite répondre favorablement à la Caisse d'Allocations Familiales et renouveler son engagement pour l'année 2020 pour 10 places supplémentaires. Cela fera un total de 32 places proposées.

A la majorité :

Pour: 19 Contre: 0

Abstention: 0

Mention exécutoire: oui

En contrepartie d'un co-financement par la Caisse d'Allocations Familiales, la Commune s'engage à :

- Proposer des séjours de qualité pour les enfants et adolescents ;
- Favoriser la mixité sociale et l'accessibilité à toutes les familles en pratiquant des tarifs adaptés ;
- Appliquer une dégressivité tarifaire pour les fratries ;
- Participer à un bilan annuel avec la Caisse d'Allocations Familiales et fournir les documents nécessaires pour le paiement de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales;

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Emet un avis favorable au renouvellement de cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2020 pour le développement et l'amélioration des centres de vacances concernant 10 places supplémentaires.

